



17 septembre 2015

(15-4773)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais/français

NOTIFICATION

1. Membre notifiant: <u>CANADA</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:
2. Organisme responsable: Santé Canada
3. Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Polysorbate 80 (Codes ICS: 67.220, 67.220.10, 67.060)
4. Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: <input checked="" type="checkbox"/> Tous les partenaires commerciaux <input type="checkbox"/> Régions ou pays spécifiques:
5. Intitulé du texte notifié: Avis de modification à la <i>Liste des agents émulsifiants, gélifiants, stabilisants ou épaississants autorisés</i> afin de permettre l'utilisation de polysorbate 80 dans les assaisonnements et les céréales à base de riz prêtes à consommer Langue(s): anglais et français Nombre de pages: 4 et 4 http://members.wto.org/crnattachments/2015/SPS/CAN/15_3702_00_e.pdf http://members.wto.org/crnattachments/2015/SPS/CAN/15_3702_00_f.pdf
6. Teneur: La Direction des aliments de Santé Canada a reçu deux demandes d'autorisation concernant des additifs alimentaires sollicitant l'autorisation de l'utilisation de polysorbate 80 (mono-oélate polyoxyéthylénique (20) de sorbitan) dans les assaisonnements et dans les céréales à base de riz prêtes à consommer. L'utilisation du polysorbate 80 est déjà autorisée au Canada à titre d'agent émulsifiant dans plusieurs aliments normalisés et non normalisés. Les résultats de l'évaluation, par Santé Canada, des données scientifiques disponibles soutiennent l'innocuité du polysorbate 80 lorsqu'il est utilisé dans les assaisonnements et les céréales à base de riz prêtes à consommer comme demandé par le requérant. Par conséquent, Santé Canada a modifié la <i>Liste des agents émulsifiants, gélifiants, stabilisants ou épaississants autorisés</i> (http://web.hc-sc.gc.ca/fn-an/securit/addit/list/4-emulsif-fra.php), valide le 15 septembre 2015, afin d'élargir l'utilisation du polysorbate 80 comme décrit dans le document d'information. L'objectif de cette communication est d'annoncer publiquement la décision du Ministère à cet égard et de fournir les coordonnées pour toute demande de renseignements ou pour ceux qui souhaitent transmettre toute nouvelle information scientifique pertinente à l'innocuité de cet additif alimentaire. La Direction des aliments de Santé Canada s'engage à examiner toute nouvelle information scientifique sur l'innocuité de tout additif alimentaire, y compris la polysorbate 80. Toute personne désirant soumettre de nouvelles données scientifiques sur l'utilisation de cet additif ou présenter toute demande de renseignements sur cette proposition peut le faire par écrit, soit par voie électronique, soit par la poste.

7.	<p>Objectif et raison d'être: <input checked="" type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires, <input type="checkbox"/> santé des animaux, <input type="checkbox"/> préservation des végétaux, <input type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.</p>
8.	<p>Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle:</p> <p><input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius (<i>par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (<i>par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux (<i>par exemple, numéro de la NIMP</i>)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Néant</p> <p>La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:</p>
9.	<p>Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles: Site Web Aliments et nutrition - Participation du public et partenariats de Santé Canada publiée le 15 septembre 2015 (disponible en anglais et en français):</p> <p>http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/consult/index-eng.php (anglais)</p> <p>http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/consult/index-fra.php (français)</p>
10.	<p>Date projetée pour l'adoption (jj/mm/aa): L'utilisation des additifs alimentaires proposés sont légalement permise une fois qu'ils sont publiés dans la <i>Liste des agents émulsifiants, gélifiants, stabilisants ou épaississants autorisés</i>.</p> <p>Date projetée pour la publication (jj/mm/aa): 15 septembre 2015</p>
11.	<p>Date projetée pour l'entrée en vigueur: <input type="checkbox"/> Six mois à compter de la date de publication, et/ou (jj/mm/aa): L'utilisation des additifs alimentaires indiquées dans ce document entre en vigueur le jour où la modification est apportée à <i>Liste des agents émulsifiants, gélifiants, stabilisants ou épaississants autorisés</i>.</p> <p><input type="checkbox"/> Mesure de facilitation du commerce</p>
12.	<p>Date limite pour la présentation des observations: <input type="checkbox"/> Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou (jj/mm/aa): 29 novembre 2015</p> <p>Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national.</p> <p>Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p>
13.	<p>Texte(s) disponible(s) auprès de: <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p>"Avis de modification à la <i>Liste des agents émulsifiants, gélifiants, stabilisants ou épaississants autorisés</i> afin de permettre l'utilisation de polysorbate 80 dans les assaisonnements et les céréales à base de riz prêtes à consommer" est disponible:</p> <p>http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/consult/nom-adm-0060/index-eng.php (anglais)</p> <p>http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/consult/nom-adm-0060/index-fra.php (français)</p>